

Communiqué de presse

Un partenariat Chambres d'Agriculture Hauts-de-France, MSA Picardie et MSA Nord-Pas de Calais pour travailler ensemble au renouvellement de génération dans les Hauts-de-France

Les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France, la MSA Nord-Pas de Calais et la MSA Picardie signent, à l'occasion de Terres en Fêtes, un partenariat pour travailler ensemble au renouvellement des générations.

Près de 9 000 agriculteurs, dans les Hauts-de-France, partiront à la retraite et céderont leur exploitation d'ici 5 ans. Par ailleurs, ce sont 60% des chefs d'exploitation de plus de 55 ans qui ne connaissent pas leur successeur, alors que ceux-ci représentent 30% du nombre total des exploitants agricoles de la région.

Sensibiliser les agriculteurs en fin de carrière à anticiper et préparer leur projet de transmission est donc un enjeu important. Une transmission demande de la préparation, tant sur le plan technique, économique, juridique qu'humain. Sur le terrain, les agriculteurs pensent encore trop souvent, à tort, qu'ils sont seuls pour préparer leur fin de carrière.

L'objectif de ce partenariat est de sensibiliser et d'informer les futurs cédants sur la retraite et le projet de transmission en améliorant le taux de retour des Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA). Ce travail en commun permet également de réaliser un observatoire des installations agricoles et des transmissions.

Concrètement, quelles sont les actions menées ?

Chaque année au mois d'octobre, les DICAA sont envoyées par courrier aux agriculteurs concernés (en 2022, les agriculteurs nés en 1963 sont concernés). Au formulaire est joint une lettre expliquant l'intérêt de renvoyer cette dernière en toute confidentialité. Une plaquette présentant le Point Accueil Installation Transmission (porte d'entrée pour tous les projets d'installation et de transmission en agriculture) est également jointe. Une relance est organisée et réalisée par les MSA pour les agriculteurs n'ayant pas encore renvoyé leur DICAA dans un délai défini.

Suite à l'envoi des DICAA, des réunions collectives d'informations ainsi que des entretiens individuels retraite/transmission sont proposés. Ces entretiens se déroulent en 2 parties avec un conseiller en protection sociale de la MSA puis un conseiller transmission du PAIT. Ils permettent aux cédants d'obtenir des renseignements personnalisés sur ses droits à la retraite, la date de départ potentielle, le cumul et les impacts des choix de carrière. C'est également l'occasion de connaître les démarches à réaliser pour préparer sa transmission et ébaucher un retro planning adapté à sa situation.

Grâce à ce partenariat, actif depuis 2019, le taux de retour de DICAA s'est nettement amélioré et ce sont plus de 150 agriculteurs qui sont rencontrés chaque année.

Qu'est-ce que la DICA ?

La DICA est un formulaire administratif envoyé tous les ans par la MSA aux chefs d'exploitation, 3 ans avant l'âge légal de la retraite. Il interroge le futur cédant sur le devenir de son exploitation. Il est important de rappeler que ce formulaire représente une intention et non un engagement à respecter. Il est néanmoins obligatoire pour percevoir sa retraite et continuer à exploiter lors d'un litige foncier.

La MSA, c'est quoi ?

La Mutualité sociale agricole (MSA) est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles. A travers son guichet unique, la MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, la vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que le recouvrement des cotisations sociales.

Contact presse :

Anne-Charlotte Brulin

Responsable communication

brulin.anne-charlotte@picardie.msa.fr

06 16 64 33 17